

Arrêté N° 2022-270

**portant nomination de Mme Claire POLO en qualité de chargée de mission
« accompagnement pédagogique des étudiants de L1 »**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et notamment l'article 38 ;

Arrête :

- Article 1 :** Madame Claire POLO, Maitre de Conférences, est nommée chargée de mission « accompagnement pédagogique des étudiants de L1 ».
- Article 2 :** L'intéressée bénéficie d'une équivalence horaire de 21 heures ETD/annuelles au titre de cette mission.
- Article 3 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 4 :** Cette mission, qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022, prendra fin le 31 août 2023.

Fait à Lyon, le 27 octobre 2022




Nathalie DOMPRIER